



Journées européennes du patrimoine 2019

Patrimoine des arts et divertissements

Le divertissement, ou plutôt les divertissements, présentent depuis toujours de multiples facettes. De tous temps, et selon des formes diverses, en fonction du niveau social, notamment, les jeux ont occupé une part importante du temps des enfants. Les adultes, pour leur part, ont, à leurs moments de loisirs, également éprouvé le besoin de s'évader de leurs préoccupations ou de leur condition laborieuse. Le patrimoine des loisirs et des divertissements est donc très varié et abondant. Il a souvent bénéficié de l'intervention d'artistes, populaires ou de grand talent.

Les monuments liés aux divertissements, souvent encore en usage, constituent une catégorie très spécifique, encore numériquement modeste dans le parc des immeubles ou objets mobiliers classés ou inscrits, mais très visible et appréciée du public.

Le patrimoine des spectacles

Si des formes de théâtre ont été pratiquées en Chine et en Inde longtemps auparavant, les Grecs semblent être les inventeurs du théâtre occidental, à partir du VI^e siècle. Le théâtre se répandra ensuite dans toute l'Europe latine, comme en témoignent les nombreuses constructions monumentales, souvent très élaborées et ornées, dont subsistent encore, en élévation ou à l'état de vestiges, de précieux exemples. En France, une quarantaine de théâtres antiques sont ainsi conservés, dont la plupart sont classés au titre des monuments historiques (Argentomagus, Drevant, Sanxay...), et dont certains sont, en outre, inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco (Orange, Arles).

Les Romains popularisent aussi des formes de spectacle plus violentes, notamment les combats de gladiateurs et de fauves. Ces combats se tiennent dans les amphithéâtres, dont la France abrite, dans des états de conservation variables, une quarantaine d'exemplaires, sur les quelque 200 recensés dans tout l'empire. Parmi les mieux conservées de ces « arènes », on peut mentionner celles d'Arles et de Nîmes. Plusieurs d'entre elles (Lutèce, Grand...) comportaient un front de scène, et pouvaient donc également être utilisés comme théâtres.

Lointaine héritière de ces combats, la tauromachie a également généré un important patrimoine, qu'il soit architectural (arènes d'Amou, 1954, de Bascons, 1936, de Béziers, 1897...), artistique (de la célèbre série de gravures de Goya aux « cartels » de Picasso) ou textile (« habit de lumière » mis au point par le couturier-torero Paquiro). La protection au titre des monuments historiques de ces éléments, d'architecture assez récente, est tardive, mais ils constituent un patrimoine très vivant, qui attire toujours un important public.

Après une longue éclipse, le théâtre renaît progressivement en Occident à partir du XIII^e siècle ; la redécouverte des œuvres antiques, à la Renaissance, puis le développement de nouvelles créations, dans lesquelles s'illustrent les grands noms de Corneille, Molière, Marlowe, Racine ou Shakespeare, puis ceux de Beaumarchais, Marivaux et Voltaire, favorisent la construction de grandes salles publiques, mais aussi des théâtres dans les palais royaux, puis impériaux (Versailles, Fontainebleau,

Compiègne, Tuileries...). Construite par Victor Louis, et modifiée à plusieurs reprises, la salle Richelieu de la Comédie Française s'orne d'un plafond d'Albert Besnard (1913) et d'un rideau de scène d'Olivier Debré (1987) ; le grand théâtre de Bordeaux, également dû à Victor Louis, le théâtre de l'Odéon, conçu par Peyre et de Wailly à la fin du XVIII^e siècle, et repris par Chalgrin, sont des exemples célèbres, mais de nombreux théâtres des XVIII^e, XIX^e et XX^e, dans toute la France, sont protégés au titre des monuments historiques, l'un des plus atypiques étant sans doute le théâtre du Peuple à Bussang, construit en 1895 et modifié à plusieurs reprises au cours du XX^e siècle, classé au titre des monuments historiques en 1976.

D'autres salles de spectacles, à Paris (opéra de Charles Garnier, avec son plafond de Chagall, cirque d'hiver de Jacques Ignace Hittorff, théâtre national de Chaillot des frères Niermans ou cinéma Grand Rex d'Auguste Bluysen) mais aussi dans toute la France, sont aujourd'hui protégées au titre des monuments historiques, des plus prestigieuses aux modestes salles des fêtes (parfois inscrites dans un programme public municipal plus vaste), dont l'une des plus célèbres est la maison du Peuple conçue à Clichy-la-Garenne par Lods, Baudouin et Prouvé.

Avec ces bâtiments sont parfois conservés de spectaculaires éléments mobiliers : décors de théâtre, costumes, présentés, par exemple, au Centre national du costume de scène de Moulins.

Le théâtre 1900 des Bleus de Bar, à Bar-sur-Aube, fait partie des édifices « emblématiques » retenus pour bénéficier des fonds du « loto patrimoine » dans le cadre de la mission sur le patrimoine en péril confiée à Stéphane Bern par le Président de la République.

Plus modestement, le théâtre de marionnettes est à l'honneur dans plusieurs petits musées, notamment, dans le département du Rhône, le théâtre de Guignol, dans des établissements qui sont parfois à la fois des musées de marionnettes et de décors anciens, et des lieux de représentations.

Le patrimoine des fêtes

Le patrimoine festif est plus rare, en raison du caractère éphémère des événements auxquels il sert. Il se répartit essentiellement entre art forain et patrimoine spécifique à certaines fêtes traditionnelles.

Le musée parisien des arts forains, musée privé ouvert sur réservation dans les anciens entrepôts de Bercy, est l'un des plus célèbres lieux de conservation et de mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel, avec ses manèges et attractions anciennes, restaurées et utilisables par le public. Très rares, par ailleurs, sont les attractions foraines protégées au titre des monuments historiques (manège Bayol à La Rochelle, « mur de la mort » à Aubusson), car ces manèges sont rarement parvenus en bon état d'intégrité, même si certains artistes (par exemple les sculpteurs de chevaux de bois) ont produit des œuvres de très grande qualité.

Le patrimoine des fêtes est lui aussi, assez rare, les décors ou déguisements de carnaval, par exemple, ayant vocation à être régulièrement remplacés ou transformés. Certains sont caractéristiques de certaines régions : la Tarasque qui court toujours les jours de fête à Tarascon, et dont un exemplaire ancien (XIX^e siècle) est conservé au Museon Arlaten d'Arles, les géants Reuze Papa et Reuze Maman, conçus au XIX^e siècle par les frères Bafcop pour le carnaval de Cassel, et accompagnés par le coq-jupon et le cheval-jupon, illustrent cette catégorie, encore très peu représentée au sein du corpus des monuments historiques. Des recherches seraient sans doute à conduire pour identifier d'autres géants, grosses têtes, chars ou bannières, illustrant carnivals ou comices, qui comptèrent tellement dans les divertissements populaires jusqu'au milieu du XX^e siècle, et continuent d'être exhibés aujourd'hui. Ce patrimoine matériel illustre, dans les différentes régions de France, un patrimoine immatériel, qui est celui de la fête elle-même, dont certaines figurent sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco (carnaval de Granville, fêtes pyrénéennes du feu du

solstice d'été, fest-noz bretons, les géants et dragons processionnels de Belgique ou de France...). Il s'agit donc d'un patrimoine encore très vivant, même si les objets originaux sont souvent, pour des raisons de conservation, présentés dans des musées et remplacés dans les fêtes par des copies ou par de nouveaux avatars.

Le patrimoine des jeux et des jouets

Les jouets sont également un patrimoine peu représenté au sein du corpus des monuments historiques. Un petit cheval de bois du XVIII^e siècle dans le Doubs, le parc d'artillerie miniature créé par le lieutenant Ambroise et offert au comte de Chambord et deux voitures électriques Bugatti des années 1920 appartenant à la collection Schlumpf, les poupées et leurs accessoires d'enfance de sainte Thérèse de Lisieux... Le patrimoine protégé des jeux est à peine plus important, essentiellement formé de quelques tables de billard et tables à jeux, de deux jeux d'échecs et d'une malle contenant un petit jeu de croquet de salon...

Le patrimoine des jouets et jeux est surtout identifié comme un patrimoine de musée, dont la conservation « in situ » est assez rare. L'attribution de tel jouet à tel personnage historique, qui permettrait de le rattacher à un récit justifiant sa protection, est toujours complexe, d'autant que la plupart des jouets anciens conservés sont des produits industriels ou semi-industriels, qui ne répondent généralement pas aux critères de protection au titre des monuments historiques. En revanche, les musées du jouet (généralistes ou spécialisés : train miniature, jouet en bois, figurine historique, soldat de plomb, poupées, voitures miniatures, carte à jouer), qui sont souvent de petits musées privés, sont assez nombreux.

Le patrimoine des sports

La principale activité sportive pratiquée en France jusqu'au Moyen Âge est la chasse ; à partir de la Renaissance, le jeu de paume se développe dans les demeures royales (Villers-Cotterêts, Versailles, Fontainebleau...), voire près de maisons nobles (maison Garchot, à La Bastide-Clairence). Le patrimoine des sports s'est ensuite développé avec l'augmentation du nombre de pratiques sportives, inventées ou déclinées de jeux anciens.

Il faut évidemment mentionner l'hippodrome de Chantilly, dont la grande tribune publique et la tribune du Comité, œuvres des architectes Henri Daumet et Saint-Ange à la fin du XIX^e siècle, sont inscrites au titre des monuments historiques. Les trois tribunes de l'hippodrome de Mortagne-au-Perche, datant du tout début du XX^e siècle, sont également inscrites, de même que les tribunes conçues par Georges-Henri Pingusson et Paul Furiet en 1925 pour l'hippodrome de la Canche au Touquet.

Les immeubles et objets liés à la pratique du sport se diversifient en même temps que de nouveaux sports font leur apparition.

Les équipements sportifs constituent un type de patrimoine dont la conservation peut s'avérer complexe, sauf quand, comme le circuit automobile de Gueux, inscrit au titre des monuments historiques, ils n'accueillent plus de compétitions. Lorsqu'ils sont en activité, ils font l'objet de constantes adaptations, liées, pour les parties accueillant du public, à l'évolution des normes de sécurité ou au souhait d'augmenter leur capacité, et pour les parties dévolues aux sportifs, aux évolutions de la pratique des sports.

Certains ensembles sportifs ont ainsi subi des modifications notables depuis leur création (stade

Gerland, à Lyon, œuvre de Tony Garnier, inscrit en 1967 ; stade Karl-Marx de Villejuif, œuvre d'André Lurçat, partiellement inscrit en 1993) ; d'autres n'ont jamais été protégés, en dépit de leur intérêt manifeste (parc des Princes, à Paris, œuvre de Roger Taillibert).

Les piscines sont souvent mieux conservées, et plusieurs d'entre elles, emblématiques notamment du style art déco, sont protégées au titre des monuments historiques (Pantin, Paris-la Butte-aux-Cailles, Paris-Molitor, Paris-Pailleron, Paris-rue de Pontoise, Rennes-Saint-Georges, Saint-Mars-la-Jaille, Toulouse-Alfred-Nakache...). Leur restauration peut toutefois s'avérer très complexe, comme ce fut le cas pour la piscine Molitor, à Paris.

Certains ensembles sportifs associent enfin stade et piscine, comme celui de Firminy, conçu par Le Corbusier et Wogenscky, dont ces éléments sont conservés et protégés au titre des monuments historiques.

En matière d'objets mobiliers, le patrimoine des sports est lui aussi principalement présent dans les musées spécialisés ; les objets des sports protégés au titre des monuments historiques sont principalement des bateaux ou des automobiles.

Le patrimoine des divertissements revêt en fait de nombreuses formes : on peut encore évoquer les instruments de musique, les équipements audiovisuels, les automates, les bannières de diverses associations ou confréries... Le bal-parquet dit « Baltring Théâtre », inscrit au titre des monuments historiques en 2007, illustre une autre forme de divertissement populaire. Les nombreux objets de collection (monnaies, timbres, etc.) et les réceptacles qui leur sont liés participent aussi des loisirs et des divertissements. La notion de divertissements est protéiforme, et le patrimoine associé l'est tout autant.

Si l'on continue, bien entendu, de construire des lieux et équipements de spectacles et de divertissements (parcs à thème, Philharmonie de Paris, conçue par Jean Nouvel) le patrimoine du divertissement est souvent plus modeste et tenu, et mérite d'être, dans les contextes les plus variés, y compris celui des fêtes ou carnivals de village, identifié et conservés, pour témoigner de la permanence d'une culture, savante ou populaire, qui demeure très vivante, et qui mérite d'être transmise aux générations futures.